

DUREN (*Albert Nicolas*), Inspecteur général de l'Hygiène au Ministère des Colonies (Messancy, 20.7.1891 - Woluwé-Saint-Lambert, 23.6.1971).

Fils de médecin, Albert Duren fait de très brillantes études aux facultés de Namur et de Louvain et obtient son diplôme de docteur en médecine en juillet 1914, à la veille de la première guerre mondiale.

Dès le 1^{er} août, il s'engage au 10^e régiment de ligne. Nommé médecin de bataillon en octobre 1915, il participe à la bataille de l'Yser. Il est cité à l'ordre du jour de la 4^e division d'armée et obtient la Croix de guerre.

En 1917, il est, à sa demande, mis à la disposition du Ministre des Colonies et rejoint en novembre 1917 le service de santé des troupes coloniales placé sous le commandement de Jérôme Rodhain. Il participe à la phase finale de la campagne de l'Est africain. Après la victoire des Alliés, il est désigné comme médecin du camp militaire d'Irebu, dans la province de l'Equateur.

Rentré en Belgique en 1921, il entreprend comme boursier de la Fondation universitaire, un voyage d'études de huit mois au Brésil. Il est l'hôte de l'Institut Oswaldo Cruz à Rio de Janeiro et s'y consacre à l'étude des maladies tropicales et spécialement de la fièvre jaune.

Reparti au Congo en juin 1922, il est nommé médecin-hygiéniste à Kinshasa, chargé des problèmes d'hygiène publique liés à l'urbanisation de la ville et responsable de la protection sanitaire des travailleurs.

De mars à juin 1926, le Dr Duren participe à une mission en Afrique occidentale, organisée par la Commission d'hygiène de la Société des Nations pour l'étude des problèmes de l'hygiène urbaine en région tropicale.

Reprenant son service au Congo en juin 1926, le Dr Duren est nommé médecin hygiéniste principal et inspecteur du travail pour la province du Congo-Kasai. Il s'attache à l'étude de l'alimentation des travailleurs congolais et codifie les normes qui serviront à l'élaboration de la législation sur l'hygiène du travail et la protection sanitaire de la main-d'œuvre africaine.

Appelé en mission au Ministère des Colonies en 1929, il devient l'adjoint et bientôt le successeur du Dr Emile Van Campenhout au poste de conseiller médical du Ministre.

Il est aussi dès ce moment secrétaire du Conseil supérieur d'Hygiène coloniale et son action personnelle se traduira dans toutes les décisions gouvernementales relatives à l'organisation des services médicaux et à l'administration sanitaire du Congo et du territoire sous mandat, et plus tard sous tutelle, du Ruanda-Urundi.

Dès 1948, année de la fondation de l'Organisation Mondiale de la Santé, le Dr Duren siège au sein de la délégation belge auprès de cette institution spécialisée des Nations Unies qui va s'efforcer de promouvoir la Santé dans le monde. Il participe annuellement jusqu'à sa retraite en 1956, à l'Assemblée Mondiale de la Santé où il met en relief les importantes contributions de la Belgique à la santé des populations africaines et informe les autres pays de nos méthodes et de leurs résultats.

En 1949, il est nommé inspecteur général de l'Hygiène au Ministère des Colonies, poste qu'il occupera jusqu'à sa retraite.

Le Dr Duren a tracé dans deux études importantes la doctrine et les grandes étapes de la structure médico-sanitaire dont la Belgique a doté les pays africains dont elle assumait les charges de souveraineté pendant plus d'un demi-siècle.

En étroite collaboration avec les médecins en chef successifs Rodhain, Trolli, Van Hoof, Thomas et Dricot, il poursuit avec ténacité et logique au long de sa carrière, l'exécution méthodique d'un plan d'implantation et d'organisation des institutions de

soins et des services sanitaires. La caractéristique de ce plan, c'est incontestablement l'équilibre entre les divers aspects de l'action sanitaire. Les services d'hygiène publique et les activités de médecine préventive sont développés autant que les soins curatifs hospitaliers, la recherche en laboratoire et la formation du personnel de santé à tous les échelons. Grâce à une saine collaboration instituée entre les services gouvernementaux et diverses institutions privées œuvrant dans les zones rurales, ces dernières sont loin d'être négligées et le réseau sanitaire qui s'est développé sous l'impulsion du Dr Duren, fera des pays sous administration belge, à la veille de leur indépendance, les territoires d'Afrique centrale les mieux équipés du point de vue sanitaire.

Le nom du Dr Duren et celui du Dr Van Hoof resteront attachés au programme du développement de l'infrastructure médicale du Congo connu sous le nom de plan Van Hoof-Duren et réalisé dans le cadre du plan décennal 1949-1958 de développement économique et social du Congo belge et de la Ruanda-Urundi.

Conjointement à son rôle officiel, le Dr Duren fut à l'origine de plusieurs institutions parastatales ou privées qui apportèrent à l'administration un concours précieux dans l'organisation de l'infrastructure sanitaire des territoires africains sous administration belge et dans la mise en place des services de protection de la santé des populations africaines.

Il élabora notamment, en 1930, les statuts du FOREAMI donnant exécution à un vœu royal et à la décision du ministre Henry Jaspar; en 1937, il formule ceux de la Fondation Père Damien pour la lutte contre la lèpre, créée à l'impulsion du baron Cartier de Marchienne et du Ministre Rubbens.

Le Dr Duren fut aussi administrateur de la FOMULAC (Fondation médicale de l'Université de Louvain), du Fonds social du Kivu, de l'Aide médicale aux missions (A.M.M.) et de la Croix rouge du Congo, toutes institutions qui se virent attribuer chacune un rôle et un programme bien déterminés dans le cadre tracé par l'autorité gouvernementale en vue d'assurer la protection sanitaire la plus complète possible des populations africaines. A ces institutions, le Dr Duren apporta son expérience médicale et administrative et il assura la coordination de leurs activités avec celles des pouvoirs gouvernementaux.

Ses brillantes qualités d'administrateur le firent choisir en outre par le Ministre des Colonies, pour exercer deux fonctions importantes: celle de commissaire du gouvernement à l'IRSAC (Institut pour la Recherche scientifique en Afrique Centrale) et celle de président de la Régie des distributions d'eau et d'électricité du Congo et du Ruanda-Urundi.

Son expérience administrative, son équité et son bon sens furent précieux à l'IRSAC tandis qu'à la Regideso, son expérience d'hygiéniste et son dynamisme donnèrent une heureuse impulsion à l'extension de cet élément primordial de la santé qu'est la distribution d'eau potable.

Les nombreuses responsabilités administratives du Dr Duren ne l'empêchèrent pas de poursuivre simultanément l'étude scientifique des grands problèmes médicaux de l'Afrique. La liste de ses publications en fait preuve.

Associé de l'Académie depuis 1942, il fut titularisé en 1957 et dirigea les travaux de la Classe des Sciences naturelles et médicales en 1961.

Il s'attache aussi à faire œuvre didactique. Chargé des leçons d'hygiène aux futurs agents et fonctionnaires d'Afrique, il publia avec la collaboration de H. Gillet, un manuel d'hygiène tropicale apprécié pour sa clarté et son sens pratique.

Le Zaïre, le Burundi et le Rwanda sont, encore aujourd'hui, les bénéficiaires de l'œuvre du grand administrateur de la santé publique que fut le Dr Duren.

Ceux qui ont eu le privilège de connaître ce serviteur de l'Etat belge et de l'Afrique gardent de lui le

trouvenir d'un fonctionnaire intègre, d'une droiture sans compromission, alliant à une vive intelligence une énorme capacité de travail et un grand bon sens.

Sous un abord sévère, il cachait de grandes qualités de cœur, une culture classique étendue associée à une étonnante ouverture d'esprit aux mathématiques et à une profonde connaissance des choses de la nature.

Bibliographie sélective d'A. Duren: 1. Voyages d'études au Brésil (en coll. avec E. LEIBUNE). *Ann. Soc. belge Méd. trop.*, 3: 77-155 (1923). — 2. Etudes sur les rations. *Ann. Soc. belge Méd. trop.*, 8: 1-20 (1928). — 3. Note sur l'emploi de la créoline comme larvicide. *Ann. Soc. belge Méd. trop.*, 8: 23-25 (1928). — 4. La lutte antimoustiquaire à Léopoldville. *Ann. Soc. belge Méd. trop.*, 8: 41-46 (1928). — 5. Note sur l'hygiène et la santé des enfants européens au Congo belge. *Ann. Soc. belge Méd. trop.*, 8: 117-120 (1928). — 6. Contribution à l'étude des Culicidés du Congo belge, Province du Kasai. *Ann. Soc. belge Méd. trop.*, 9: 97-115 (1929). — 7. Sur un cas de trypanosomiase humaine à évolution latente (en coll. avec F. VAN DEN BRANDEN). *Ann. Soc. belge Méd. trop.*, 14: 437-438 (1934). — 8. Un essai d'étude d'ensemble du paludisme au Congo belge. *Mém. Inst. r. colon. belge*, Cl. Sci. nat. méd., coll. in -8^e, 5 (5), 84 pp. (1937). — 9. Etat actuel de nos connaissances sur les problèmes du Congo belge. *Ann. Soc. belge Méd. trop.*, 18: 557-580 (1938). — 10. Cief des anophèles du Congo belge. *Ann. Soc. belge Méd. trop.*, 19: 161-191 (1939). — 11. Contribution à l'étude du paludisme endémique au Congo belge, district de Kwango. *Ann. Soc. belge Méd. trop.*, 20: 265-271 (1940). — 12. Une épidémie de bilharziose intestinale à Lemfu (Congo belge) en 1923. *Ann. Soc. belge Méd. trop.*, 22: 253-256 (1942). — 13. Notes préliminaires sur le paludisme endémique dans la partie sud du chenal et dans le nord de Stanley-Pool entre Black-River et Kimpoko. *Ann. Soc. belge Méd. trop.*, 22: 257-267 (1942). — 14. Note sur le paludisme endémique dans le chenal du fleuve Congo, 1940. Indices d'infection par groupes d'âges et indice

de la densité d'infection. *Bull. Séanc. Inst. r. colon. belge*, 13 (3): 450-464 (1942). — 15. Indices de la trypanosomiase chez les Européens, fonctionnaires et agents du Congo belge, de 1908 - 1939. Sa gravité et ses séquelles. La trypanosomiase maladie professionnelle (en coll. avec E. LEIBUNE). *Ann. Soc. belge Méd. trop.*, 22: 1-9 (1942). — 16. La situation démographique des populations indigènes de la région de Pawa, suivant les enquêtes des Docteurs Radna, Degotte et Zanetti. *Bull. Séanc. Inst. r. colon. belge*, 14 (2): 356-366 (1943). — 17. La pêche en eau douce au Congo belge. *Bull. agric. Congo belge*, 34 (1-2): 111-162 (1943). — 18. Les serpents venimeux du Congo belge. *Mém. Inst. r. colon. belge*, Cl. Sci. nat. Méd. coll. in -8^e, 15 (5), 45 pp. (1946). — 19. Soixante ans d'organisation médicale au Congo belge (en coll. avec A. Dubois). In: *Liber jubilarius J. Rodhain*, Bruxelles, pp. 1-36 (1947). — 20. Quelques données sur la situation démographique de la cité indigène de Léopoldville entre 1923 et 1947. *Bull. Séanc. Inst. r. colon. belge*, 21 (3): 708-717 (1950). — 21. L'organisation médicale du Congo belge et du Ruanda-Urundi. *Soc. belge d'Etudes et d'Expansion*, 49 nov.-déc., 1950: 756-760 (1950). — 22. Essai d'étude sur l'importance du paludisme dans la mortalité au Congo belge. *Ann. Soc. belge Méd. trop.*, 31: 129-147 (1951). — 23. Mortalité et morbidité des Européens au Congo. Leurs variations au cours des dernières décades. *Bull. Séanc. Acad. r. Méd. Belgique*, 19 (9): 384-397 (1953). — 24. L'organisation médicale belge en Afrique (1953). *Mém. Acad. r. Sci. colon. Cl. Sci. nat. méd., nouv. sér.*, in -8^e, 2 (6), 92 pp. (1955). — 25. Notions élémentaires d'hygiène tropicale à l'usage des habitants du Congo belge (en coll. avec H. GILLET). 4^e éd. mise à jour et complétée par M. KIVITS, Bruxelles, 149 pp. (1957). — 26. Atlas général du Congo. Cartes des établissements médicaux importants et des dispensaires médicaux, et notice des cartes des établissements médicaux du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Acad. r. Sci. Outre-Mer, 19 pp.

8 juillet 1983.

M. Kivits.

[R.V.]